



**Syndicat Mixte
du Bassin de Thau**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

SAGE Thau-Ingril

Réunion du bureau de la CLE
12 janvier 2023 | 14h - 16h

Donnons à Thau un avenir responsable

Ordre du jour

14h00 | **Avis** sur le dossier Loi sur l'Eau du projet de réaménagement du parc sportif les Baux, à Poussan

14h30 | **Avis** sur le projet d'arrêté cadre départemental « sécheresse »

15h00 | **Programme de l'année 2023**

15h30 | **Points divers**

Avis sur le dossier Loi sur l'Eau du projet de réaménagement du parc sportif les Baux, à Poussan

Parc sportif les Baux - contexte réglementaire et situation

Déclaration sur rubrique
suivant la nomenclature Eau
2.1.5.0 (extraits) :

*Rejet d'eaux pluviales dans les
eaux douces superficielles ou
sur le sol. La surface totale du
projet + la surface
correspondant à la partie du
bassin naturel dont les
écoulements sont interceptés
par le projet étant > 1 ha et <
20 ha.*



Parc sportif les Baux - synthèse de l'étude du dossier

Eaux souterraines → disposition 25 du PAGD

Projet hors périmètres de protection de captage d'eau potable, sol peu perméable.

Masses d'eau souterraines au droit du projet : formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas et calcaires jurassiques pli Ouest de Montpellier, unité Thau Montbazin Gigean Gardiole

Zones humides → disposition 17 du PAGD

D'après des 3 sondages géotechniques réalisés à 1.2m de profondeur sur la zone du projet, pas de signes d'hydromorphie.

Pas de mention d'étude botanique (= 1 des deux critères d'identification d'une ZH).

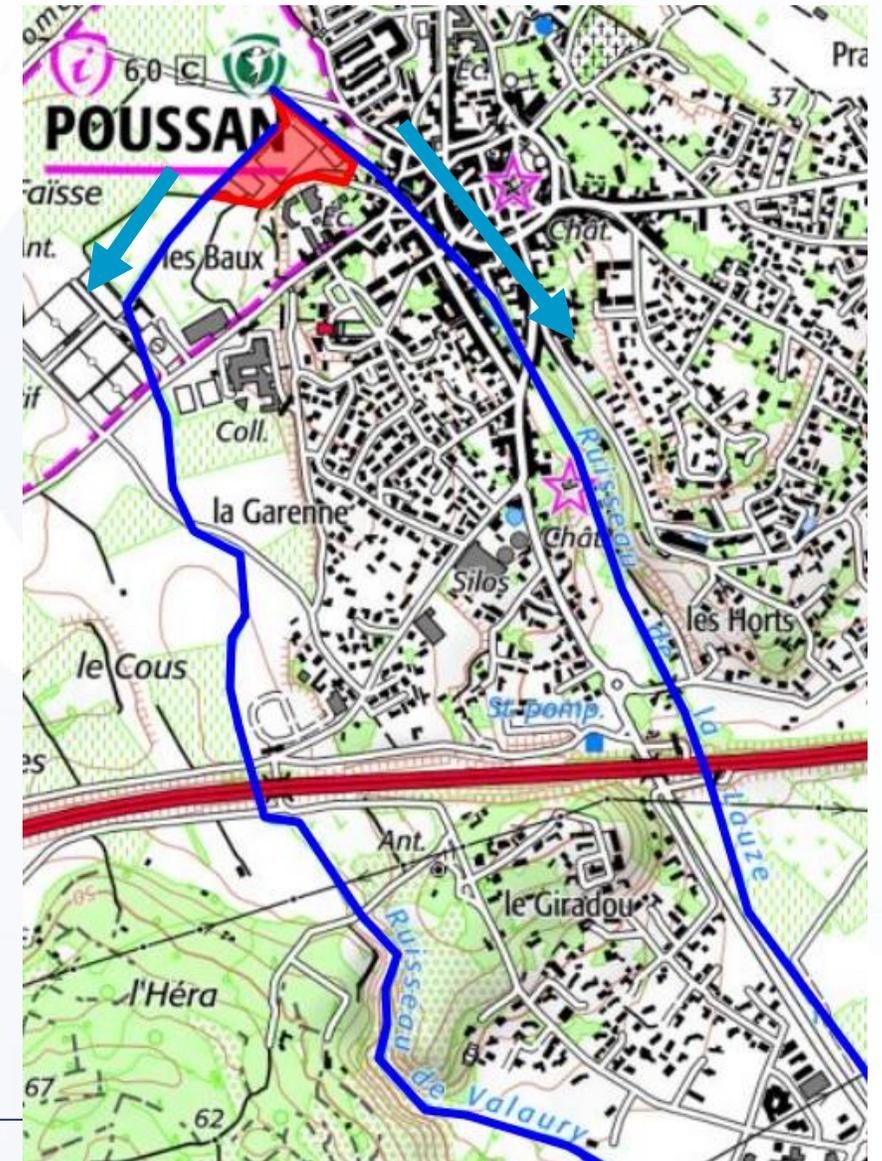
Parc sportif les Baux - synthèse de l'étude du dossier

Cours d'eau → disposition 13 du PAGD

Deux cours d'eau sont concernés par le projet : les ruisseaux de Valaury et de la Lauze. Ce sont deux cours d'eau hydrauliques au sens de la police de l'eau.

Dans le dossier il est pris comme principe que le Valaury coule dans le sens Sud-Ouest Nord-Est, d'après quels éléments ?

Ne pas planter des résineux au bord du Valaury.



Parc sportif les Baux - synthèse de l'étude du dossier

Eaux pluviales et assainissement → disposition 3 du PAGD

La zone du projet récupère des eaux de ruissellement du quartier au Sud.

Des grilles doivent réceptionner les eaux du pump-track et les amener jusqu'à un bassin de rétention. Quelle intégration paysagère du bassin de rétention ?

L'ancien skate park est conservé et n'avait pas fait l'objet de compensation à l'époque, de même que le city stade. Les raccorder au bassin de rétention et le redimensionner le cas échéant ?

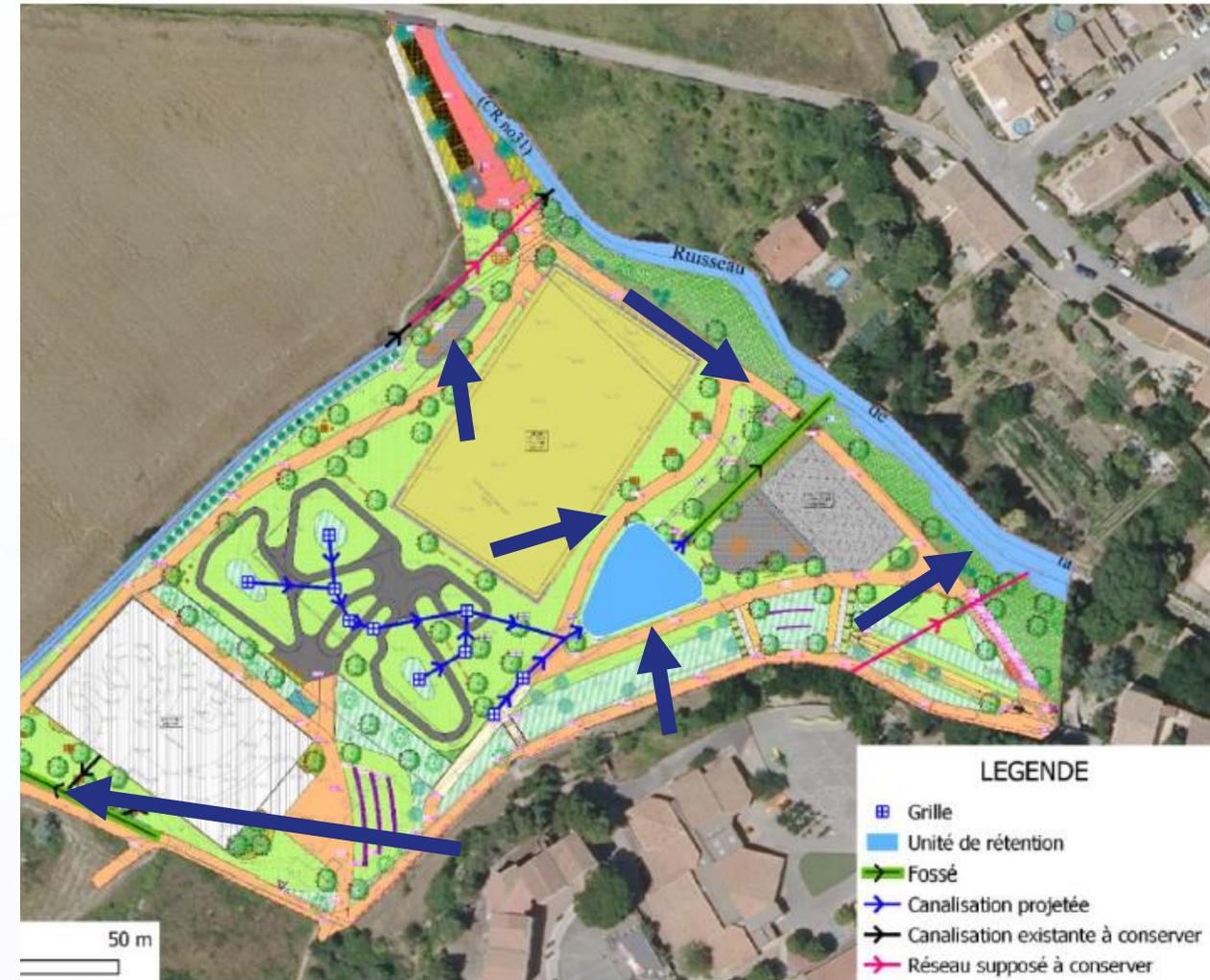


Figure 4 : Principe de gestion des eaux pluviales

Parc sportif les Baux - synthèse de l'étude du dossier

Eaux pluviales et assainissement

Sur le plan de masse, le stabilisé au Nord de la zone ainsi que les places de parking (mélange terre/pierre) sont perméables. Y a-t-il d'autres places de parking qui soient imperméables prévues en dehors de la zone du projet ? Des compensations seraient alors à prévoir.

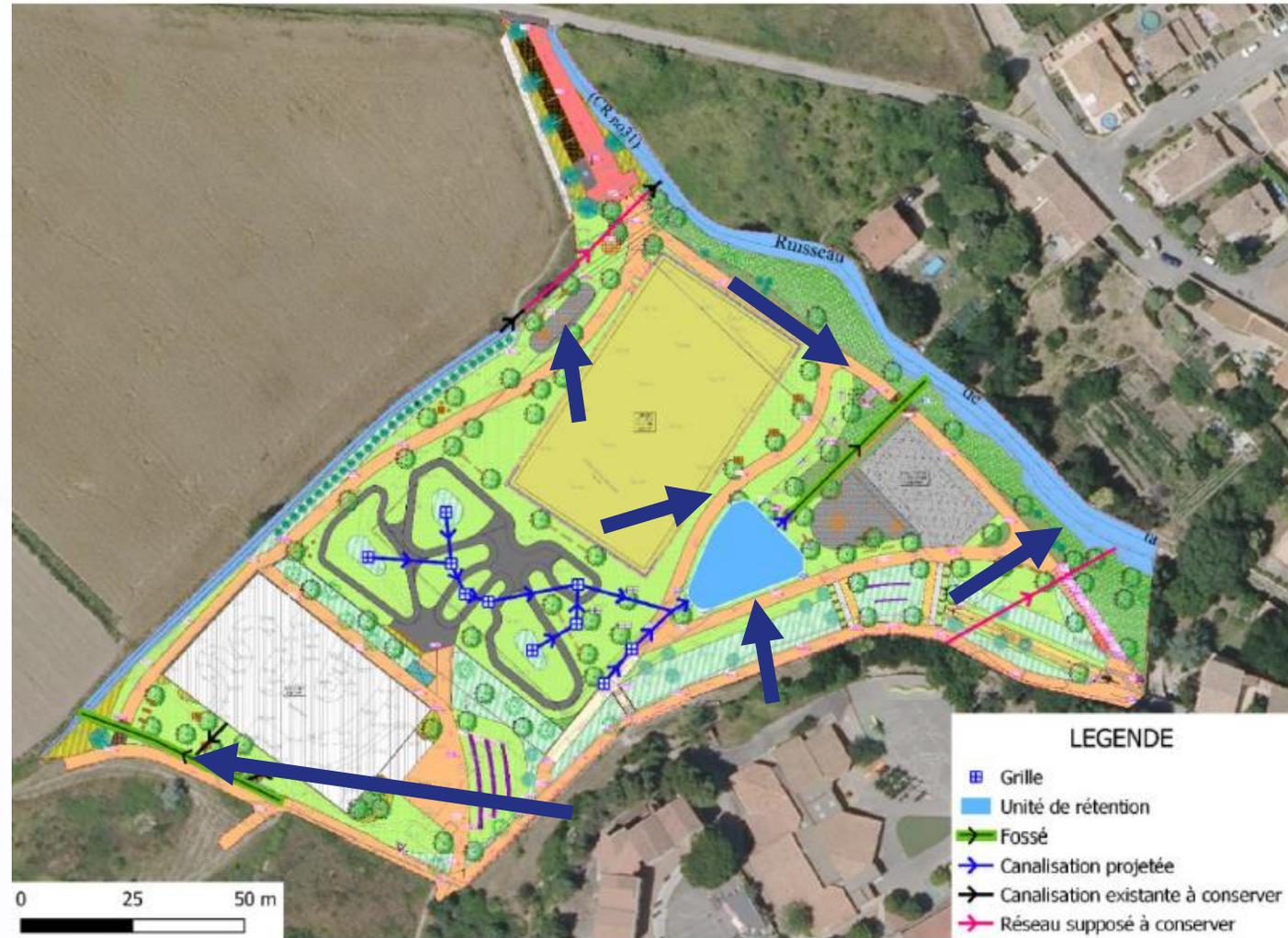


Figure 4 : Principe de gestion des eaux pluviales

Parc sportif les Baux - synthèse de l'étude du dossier

Eaux pluviales et assainissement → article 1 du règlement

Le volume utile du bassin de rétention est de 165 m³ pour 104 m³ à prévoir, ce qui est conforme au règlement du SAGE.

Le bassin est dimensionné jusqu'à l'occurrence centennale et la durée de vidange pour cette occurrence est estimée à un peu moins de 7h.



Figure 4 : Principe de gestion des eaux pluviales

Parc sportif les Baux - synthèse de l'étude du dossier

Eaux pluviales et assainissement

Aspects qualitatifs : infiltration privilégiée au droit du pump track, bassin de rétention équipé d'un dégrilleur et d'un bac de décantation.

Il n'est pas présenté dans le dossier une analyse des incidences des flux polluants théoriques générés par le projet sur les MES, bactériologie, hydrocarbures et métalloïdes. Il est simplement écrit p24/195 que ce sont les équipements installés (dégrilleur, bac de décantation) qui permettront d'y faire face.

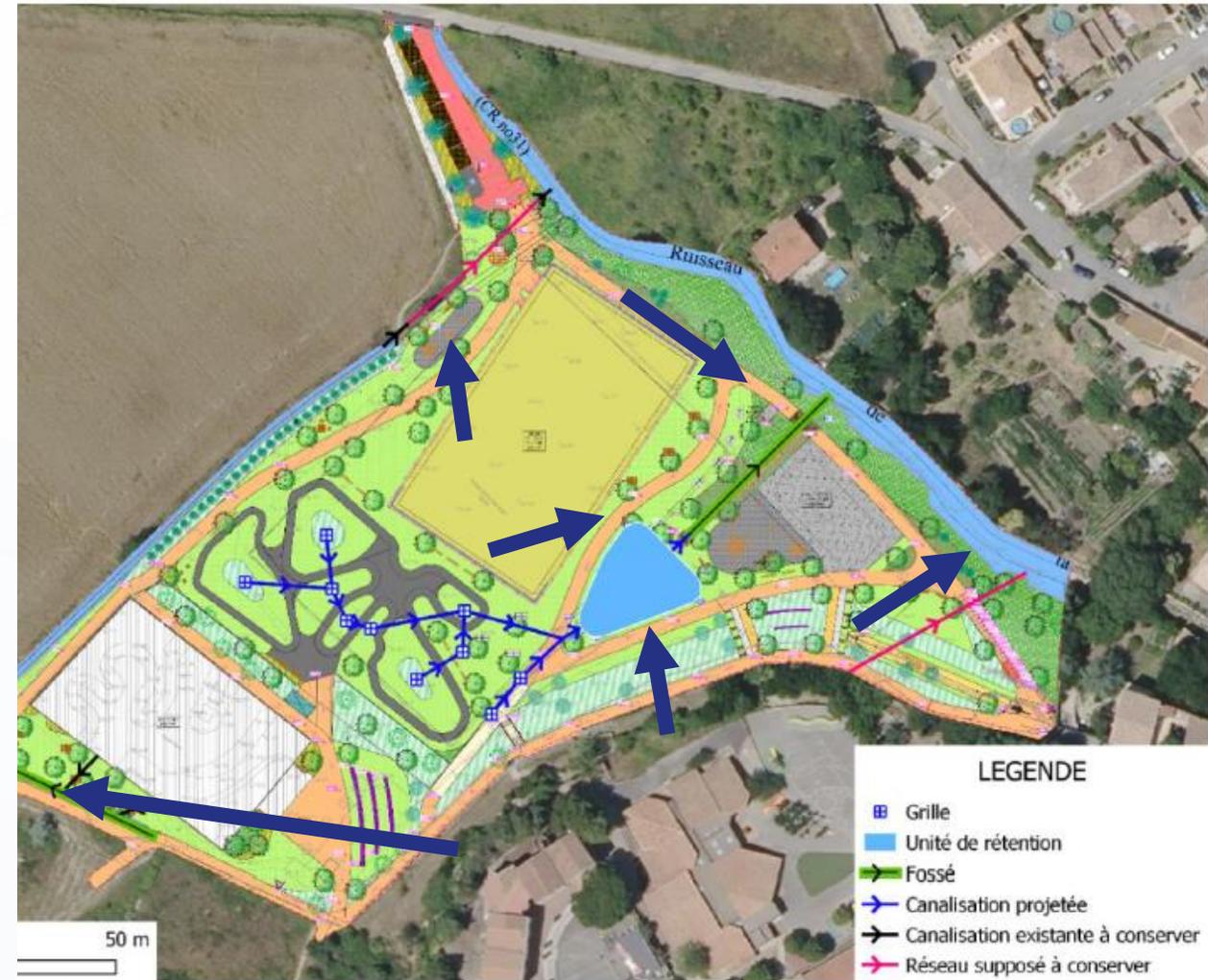


Figure 4 : Principe de gestion des eaux pluviales

Parc sportif les Baux - synthèse de l'étude du dossier

Recommandation : tenir le SMBT informé du début des travaux et l'inclure dans les structures à contacter en cas d'accident pouvant avoir une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques.

Hors SAGE (SMBT) → Le parking est situé en zone inondable et devra être signalé comme étant inondable (voir règlement spécifique aux zones RN et RP).

Le bassin de rétention se situe en bordure de zone inondable d'aléa fort du PPRI.

Avis sur le projet d'arrêté cadre départemental « sécheresse »

Arrêté cadre départemental “sécheresse” - éléments de contexte

L'ACD concerne les mesures de restriction ou d'interdiction temporaire des prélèvements et usages de l'eau en période de basses eaux → modifications prévues pour la saison 2023.

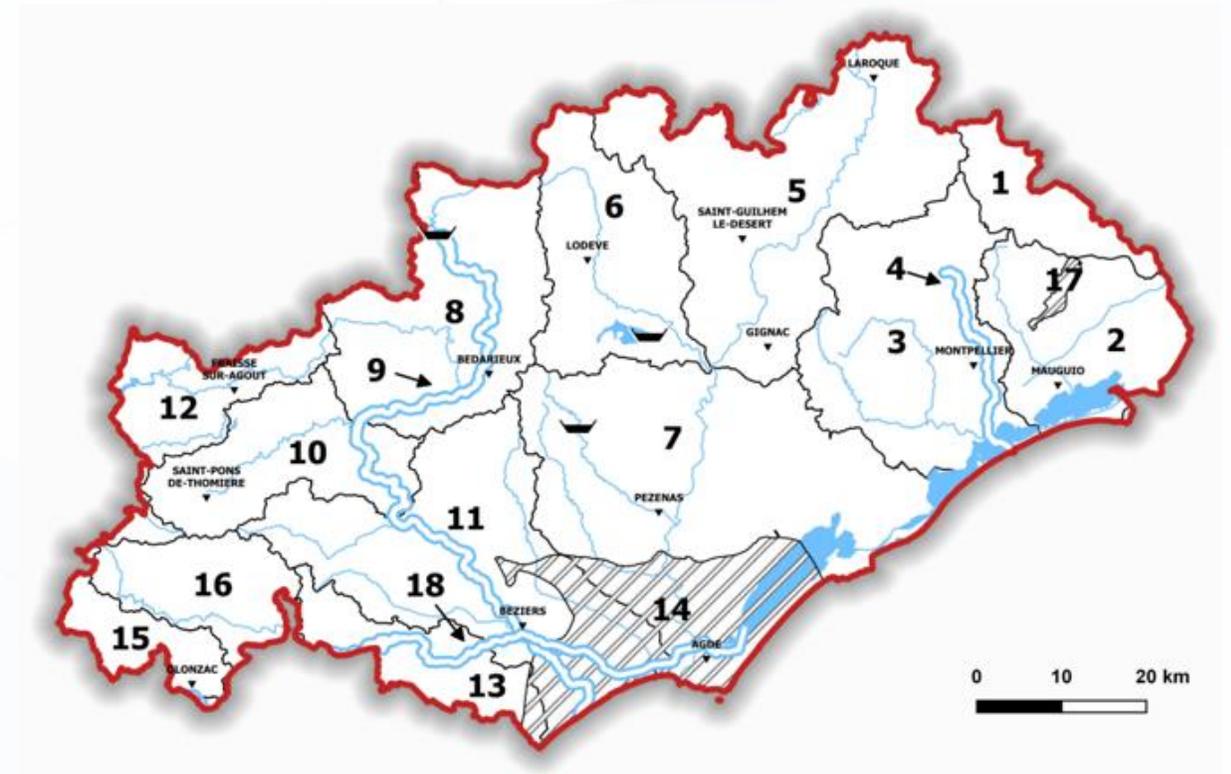
Les données utilisées pour définir les seuils d'alerte vont être modifiées :

- Avant : VCN3 (analyse stat sur débit moyenné sur 3 jours consécutifs bas sur 10 jours)
- Après : DOE et DCR (données validées en concertation et prenant en compte besoins des usages et des milieux) selon période de l'année et disponibilité, ou à défaut le VCN3

Arrêté cadre départemental “sécheresse” - éléments de contexte

Le périmètre du SAGE de Thau-Ingril est intégré à la zone d’alerte 7 « bassin versant de l’Hérault aval de la confluence de la Lergue jusqu’à l’embouchure » car les usages sur notre BV sont alimentés en grande partie par le fleuve Hérault.

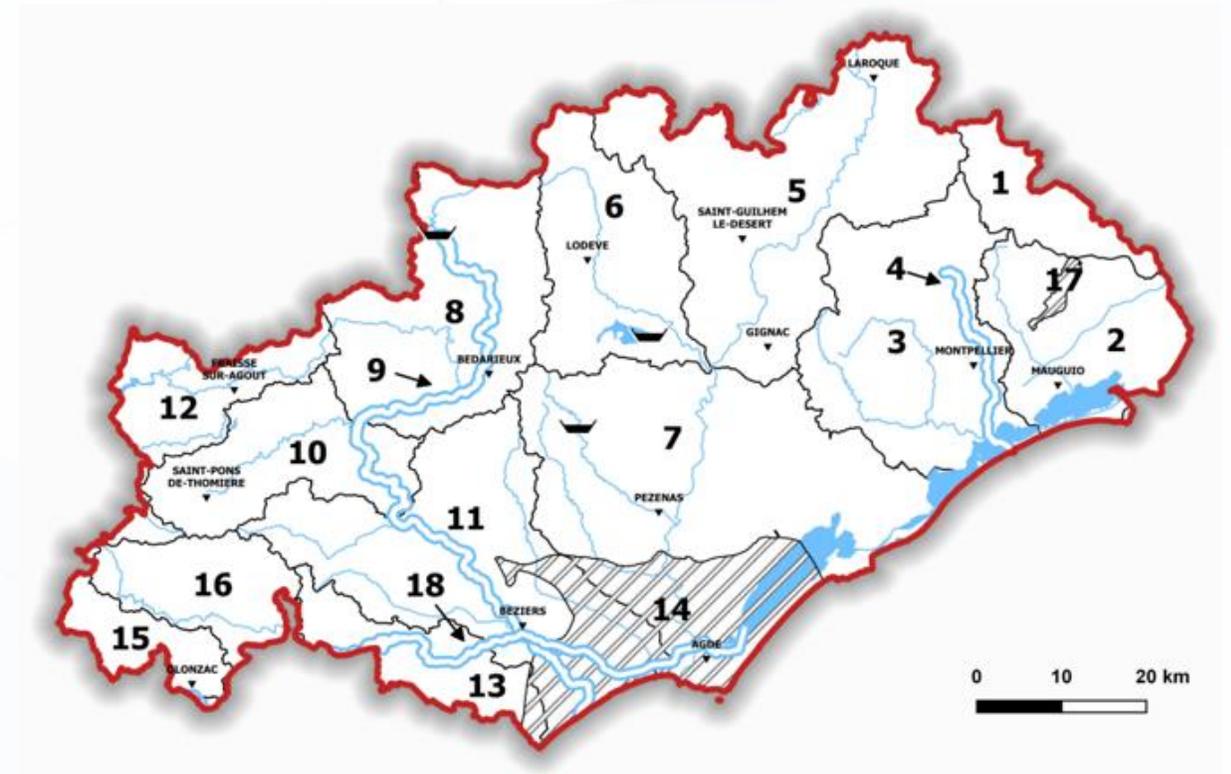
Pas de stations hydrométriques sur les cours d’eau du BV du SAGE.



Arrêté cadre départemental “sécheresse” - éléments de contexte

Eaux souterraines : seule la nappe astienne bénéficie d'une zone d'alerte à part entière.

Le Pli Ouest est suivi par des piézomètres du BRGM, du Département et du SMTB et les données peuvent être discutées en comité « sécheresse » afin d'alimenter les prises de décision par zone d'alerte.



Arrêté cadre départemental “sécheresse” - remarques sur le Pli Ouest

Envisager la possibilité de construire des indicateurs objectifs grâce aux données des piézomètres BRGM/CD34/SMBT ?

Des mesures plus ciblées sur ce secteur pourraient être mises en place, vis-à-vis d’usages qui ne sont pas (ou pas que) liés à l’Hérault.

La DDTM va étudier la zone du Pli Ouest à partir de 2023 et les annexes de l’ACD pourront évoluer ensuite avec des révisions allégées.

Pour mémoire les annexes concernées seraient la délimitation des zones d’alerte, les stations de suivi hydrométrique et les piézomètres, leurs définitions de seuils ou encore les mesures de restrictions analysées ci-après.

Arrêté cadre départemental “sécheresse” - analyse des mesures

- Tableau extrêmement difficile à comprendre → manque notamment une compréhension aisée de quand on peut utiliser de l'eau (forme visuelle ?) car même si une communication sera faite en cas d'alerte, ce document doit être compréhensible par tous les publics
- Interdiction d'usage de l'eau « entre 10h et 18h et de 18h à 10h »
- Le dimanche n'est pas toujours mentionné : autorisé ou interdit en l'absence de mention ?
- Ajouter une colonne pour clarifier quels usagers sont concernés par chaque mesure ?
- Rive gauche / rive droite pas clair, surtout dans nos régions
- Quid des jardins potagers supérieurs à 250 m²
- Compléter les cases vides
- Clarifier à quoi s'applique la mention « réduction de 30% en alerte et 50% en alerte renforcée »

Arrêté cadre départemental “sécheresse” - analyse des mesures

Sur le fond : en crise, les seuls usages autorisés ne devraient-ils pas être d'absolue nécessité ? Eau potable et irrigation pour l'alimentation ? Sinon les milieux pâtissent de la continuité d'autres usages autorisés.

Autres questions :

- Les gestionnaires de terrains de sports en ville savent-ils d'où vient l'eau et donc comment appliquer les restrictions ?
- Par qui, quand et comment est réalisée la sensibilisation concernant les mesures sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ?
- Quelles modalités de contrôle ? (rmq O. Archimbeau)
- Compléter « mesures non applicables si utilisation eaux de pluie récupérées » ou REUT ? (rmq O. Archimbeau)

Programme de l'année 2023

Bilan projets 2022 et plan de charge

Projets et études → prévisionnel 45% - réel 30%

Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau - **en cours**

Plan de gestion stratégique des zones humides - **en cours**

Etude besoins ressources - **CCTP en cours de finalisation**

Etat de l'art et concertation sur les retenues d'eau - **abandonné**

Plan de lutte contre les Espèces végétales exotiques envahissantes - **en cours**

Reconquête des fonctionnalités des milieux aquatiques (portage ou AMO), avis - **continu**

AMI de la Région sur les pollutions plastiques sur les BV - **non prévu, en cours**

Elaboration et mise en œuvre du SAGE → prévisionnel 45% - réel 58%

CLE, bureau, commissions thématiques - **ok dont renouvellement de la CLE**

Avis de la CLE - **5 avis donnés**

Gestion administrative, suivi et évaluation

Réseau, communication - **alimentation site web, 1 formation CLE, 2 lettre d'inf'eau, préparation d'un nouveau projet**

Coordination interne (réunions SMBT, évènements et séminaires, formations, etc.) → prévisionnel 10%, reel 12%

Projets 2023 et plan de charge

Projets et études → 45%

Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau - fin avril 2023

Plan de gestion stratégique des zones humides - en cours tout 2023

Etude besoins ressources - lancement en 2023

Plan de lutte contre les Espèces végétales exotiques envahissantes - fin en 2023

Reconquête des fonctionnalités des milieux aquatiques (portage ou AMO), avis - continu

AMI de la Région sur les pollutions plastiques sur les BV - en cours tout 2023

Elaboration et mise en oeuvre du SAGE → 45%

CLE, bureau, commissions thématiques

Avis de la CLE

Gestion administrative, suivi et évaluation

Réseau, communication (site web, formations CLE, lettre d'inf'eau, grand jeu sur les cours d'eau)

Coordination interne (réunions SMBT, évènements et séminaires, formations, etc.) → 10%

Points divers

Retour sur la commission thématique milieux aquatiques et zones humides

Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau

- Présentation d'une synthèse de l'état des lieux (phase 1)
- Présentation du diagnostic (phase 2) et discussions en atelier sur des propositions de deux fiches tronçons

Diagnostic hydromorphologique d'un cours d'eau
Étude n° 11364 - Novembre 2022

Tronçon TH25 - Vène aval
Linéaire : 6.672 m
Communes : Balarc-le-Vieux, Poussan, Gignac

Localisation

Principales perturbations
Plusieurs seuils accidentent le cours de la Vène aval. L'eau est déviée dans une canalisation dans la traversée du site de captage d'Isarka qui assèche le lit mineur à l'étiage. Des biefs dérivés (Friscahy et Agau) sont présents en aval. L'alimentation de celui de Friscahy est contrôlée par une vanne alors que l'Agau ne fonctionne ni qu'en crue. Les protections de berges sont fréquentes. Des endiguements maintiennent localement le canal de l'Agau en position perche en bordure de plaine. Le linéaire est concerné par le captage AEP d'Isarka et 2 autres prélèvements sont recensés (en plus des prélèvements amont).

Caractérisation hydromorphologique
La Vène traverse le vallon d'Isarka puis une plaine littorale en aval de Friscahy. Elle débouche dans une crique de l'étang de Thau où elle forme un delta et enfuit un labe, ou barre, d'embouchure. Les faciès d'écoulement sont majoritairement lenticulaires (glacé et chenal, mouilles) liés aux remous des ouvrages en travers et de l'étang de Thau à l'embouchure. Quelques radiers sont présents. Des assèdes liés aux dérivations sont également présents. Les substrats fins (limons/vases) sont très présents, du fait des zones de remous et côtoient des substrats grossiers (gravier, cailloux).

Caractérisation de la ripisylve
Globalement la ripisylve est bien présente sur ce tronçon (largeur et continuité) et dominée par le Frêne commun. Elle est en connexion avec la Vène. Cependant la présence d'espèces exotiques envahissantes et notamment la prolifération de la Carène de Provence sur de long linéaire limite la diversification des essences locales ripariennes et fragilise la stabilité des berges.

Enjeux écologiques, vie aquatique
Ce tronçon de la Vène présente une bonne diversification des habitats aquatiques et une dominance des substrats les plus attractifs pour la faune piscicole : sous berges, racines, débris ligneux et abris rocheux. Les faciès d'écoulement sont diversifiés. Sur tout le long du linéaire, des observations de divers espèces piscicoles ont été réalisées : Vairon, Chevesne, Anguille. A noter la présence de l'écrevisse de Louisiane (espèce exotique) sur le secteur du tronçon.

Profil en long de la Vène sur le tronçon avec localisation des seuils (source : SMT)

Photographies

Style fluvial
Habitacle : Faiblement à moyennement sinués, en plaine
Aval : Faiblement à moyennement sinués en plaine, localement fait
Cours de restauration : Faiblement à moyennement sinués en plaine

Diagnostic hydromorphologique d'un cours d'eau
Étude n° 11364 - Novembre 2022

Caractérisation hydromorphologique
La Vène traverse le vallon d'Isarka puis une plaine littorale en aval de Friscahy. Elle débouche dans une crique de l'étang de Thau où elle forme un delta et enfuit un labe, ou barre, d'embouchure. Les faciès d'écoulement sont majoritairement lenticulaires (glacé et chenal, mouilles) liés aux remous des ouvrages en travers et de l'étang de Thau à l'embouchure. Quelques radiers sont présents. Des assèdes liés aux dérivations sont également présents. Les substrats fins (limons/vases) sont très présents, du fait des zones de remous et côtoient des substrats grossiers (gravier, cailloux).

Caractérisation de la ripisylve
Globalement la ripisylve est bien présente sur ce tronçon (largeur et continuité) et dominée par le Frêne commun. Elle est en connexion avec la Vène. Cependant la présence d'espèces exotiques envahissantes et notamment la prolifération de la Carène de Provence sur de long linéaire limite la diversification des essences locales ripariennes et fragilise la stabilité des berges.

Enjeux écologiques, vie aquatique
Ce tronçon de la Vène présente une bonne diversification des habitats aquatiques et une dominance des substrats les plus attractifs pour la faune piscicole : sous berges, racines, débris ligneux et abris rocheux. Les faciès d'écoulement sont diversifiés. Sur tout le long du linéaire, des observations de divers espèces piscicoles ont été réalisées : Vairon, Chevesne, Anguille. A noter la présence de l'écrevisse de Louisiane (espèce exotique) sur le secteur du tronçon.

Profil en long de la Vène sur le tronçon avec localisation des seuils (source : SMT)

Diagnostic hydromorphologique d'un cours d'eau
Étude n° 11364 - Novembre 2022

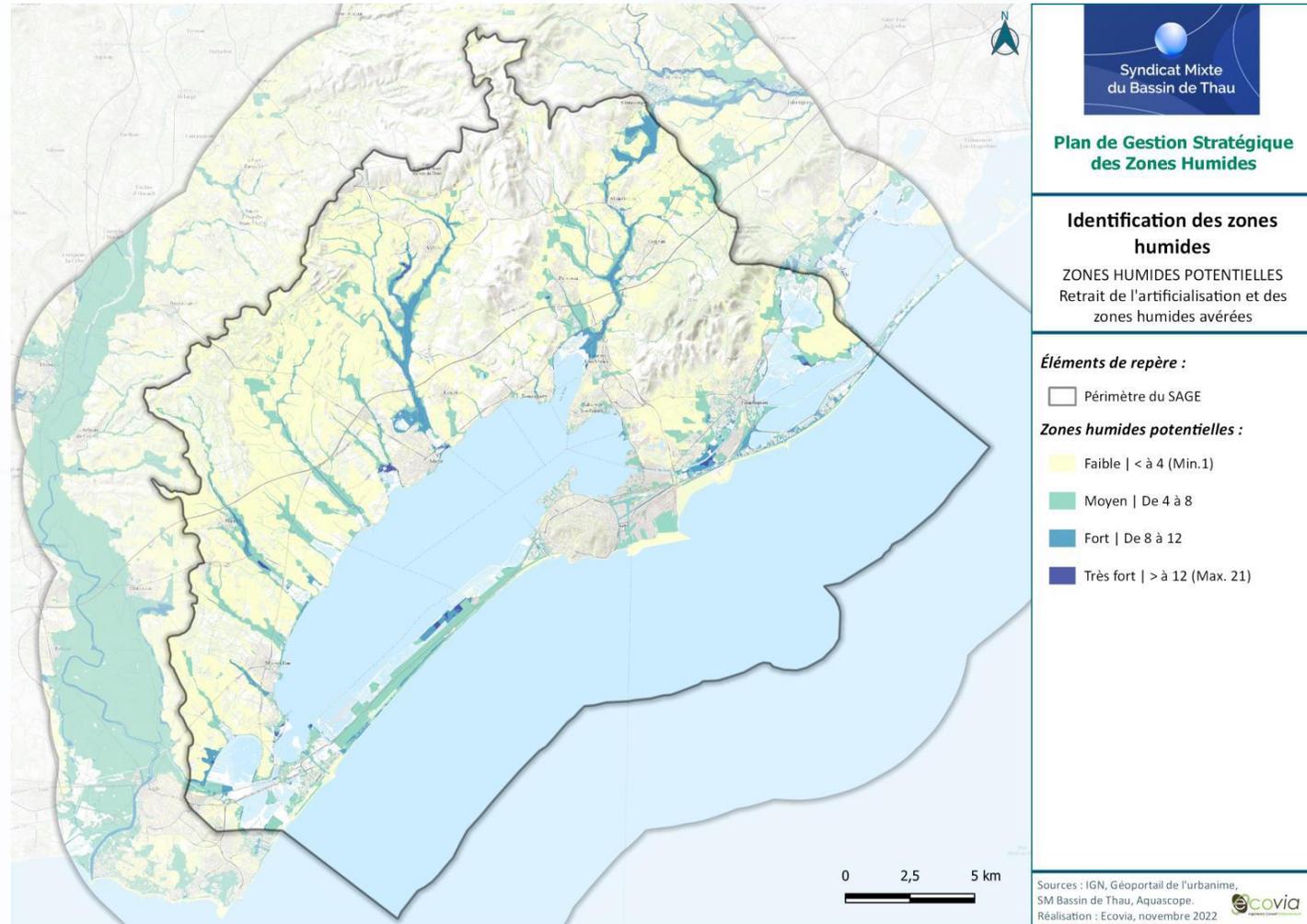
Potentiel des facteurs déterminant les potentialités écologiques

Hydrologie 2 - Potentiel médiocre	Qualité de l'eau 2,25 - Potentiel moyen	Morphologie 1,7 - Potentiel médiocre		Habitats aquatiques potentiels 2,5 - Bon potentiel
		Morphologie 1,8 - Potentiel médiocre	Ripisylve 1,8 - Potentiel médiocre	
<p>Détournement et prélèvement d'eau</p> <p>Le potentiel physico-chimique est bon avec un bon bilan oxygène et de faibles teneurs en nutriments</p> <p>Le potentiel biologique est moyen</p> <p>L'aération provient du résultat moyen de l'analyse sur les invertébrés aquatiques (IBQ). L'Indice diatomique (ID) est, quant à lui, bon en corrélation avec le résultat du potentiel physico-chimique.</p>	<p>Données des années 2019, 2020 et 2021 sur la station de la Vène à Poussan</p> <p>La restitution d'un débit étiage existe sur ce tronçon.</p>	<p>Morphologie : Dérivement dans canalisation à l'étiage, fractionnement par les seuils, protections de berge et endiguements</p> <p>Ripisylve : bien présente, dominée par le frêne commun et en connexion avec le cours d'eau</p> <p>Point pénalisant : présence d'espèces exotiques envahissantes et notamment la Carène de Provence sur de grands linéaires limitant la diversification des essences et fragilisant la stabilité des berges</p>	<p>Habitats aquatiques diversifiés et dominance des substrats attractifs : sous berges, racines, débris ligneux et abris rocheux</p> <p>Faciès d'écoulement diversifiés et dominance des faciès les plus attractifs</p> <p>Point pénalisant : présence d'ouvrages en barrière totale pour la continuité piscicole</p>	
<p>Potentielles écologiques actuelles (synthèse) : 2,1 - Potentiel moyen</p>				
<p>Enjeux de restauration</p> <p>Un travail sur les continuités piscicoles est à mener sur ce tronçon où des ouvrages sont inscrits au PLAGEFCM (plan de gestion des poissons migrateurs). Une étude est en cours pour créer une passe à anguilles sur le seul hydroscène (passe cyclable). Le maintien d'un écoulement à ciel ouvert à l'étiage dans le lit mineur de la Vène sur la zone de captage (par suppression/obturation de la conduite de détournement ou réalimentation immédiate dans le lit mineur par débit élevé des ramons de la zone détournée) constituerait un point de restauration. L'utile du maintien du barrage aval d'Isarka (et autres seuils) est également à réfléchir. La compatibilité des actions de restauration avec l'alimentation en eau possible constitue un enjeu fort. Des améliorations sur la gestion de la ressource en eau allant dans le sens de la réduction des prélèvements et une meilleure restitution au cours d'eau seraient également souhaitables. Préservation/amélioration de la qualité de l'eau</p> <p>Enjeu lié au risque inondation : RD 613 et quelques bâtiments sur la commune de Poussan en zone inondable</p> <p>Maintien des continuités écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connexion cours d'eau - zones humides - Connexion de la ripisylve avec les corridors écologiques s'éou avec des réservoirs de biodiversité (trame verte du SRCE) 				

Retour sur la commission thématique milieux aquatiques et zones humides

Plan de gestion stratégique des zones humides

- Présentation du calendrier sur 2 ans
- Identification de zones humides effectives ou probables en cours (phase 1) et présentation de la méthodologie proposée pour réaliser ce travail cartographique



Retour sur la commission thématique milieux aquatiques et zones humides

Stratégie de restauration des étangs palavasiens

- Des dossiers techniques sur 9 zones dont le BV de l'étang d'Ingril Nord (6) et le lido attenant à l'étang d'Ingril Sud (7)
- Pour chaque dossier : un atlas cartographique (historique, usages, hydraulique, écologie, etc.) et des fiches avec des illustrations, un diagnostic et des enjeux, des objectifs pré-identifiés et des exemples d'actions
- Diffusion à partir de janv. 2023



Grand jeu sur les cours d'eau - synopsis

Les chercheurs d'eau

Saurez-vous débusquer les rivières et leurs pépites ?

Des cours d'eau discrets sinuent sur notre territoire à la recherche d'un exutoire débouchant dans la lagune de Thau. Partez à leur rencontre à travers des histoires et des indices, et trouvez les pépites qui s'y cachent !

Chaque semaine, du lundi au vendredi, suivez la piste et partez à la découverte de rivières qui n'ont peut-être pas encore révélé tous leurs secrets : saurez-vous identifier de quel cours d'eau il est question ? Le vendredi, c'est un acteur du territoire qui vous délivrera le dernier indice.

Ecoutez-le bien, résolvez l'énigme et équipez-vous pour cette exploration : vous serez peut-être les premiers à identifier le trésor !

Grand jeu sur les cours d'eau - déroulé et fonctionnement

- **Objectif ?** Faire découvrir les petits cours d'eau intermittents côtiers qui se jettent dans la lagune aux habitants du territoire
- **Qui et où ?** Le SMBT s'associe au Midi Libre pour un jeu grand public à l'échelle du BV de Thau
- **Quand ?** 4 semaines, pendant les vacances d'hiver et du printemps
- **Quoi ?** Chaque semaine est consacrée à 1 cours d'eau. 5 indices partagés pendant 5 jours dans le Midi Libre et relayés par le réseau. Le dernier indice est délivré dans une capsule vidéo d'1min par un acteur local. Les joueurs auront presque 72h pour trouver une balise dans un cours d'eau, et s'inscrire pour espérer gagner un lot

Calendrier

- 7 février 10h - 12h → Formation sur le SAGE, la CLE et sa gouvernance
- 7 mars 17h - 19h30 → Atelier sur carte pour présenter les zones humides probables, leurs fonctions, leurs pressions et des cartes d'enjeux
- Semaine du 27 mars → Commission thématique milieux aquatiques et zones humides pour travailler sur le plan d'actions du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et discuter des secteurs à prioriser en avant-projets
- Courant Avril → réunion de la CLE

Suites de Dém'eaux Thau, outil de gestion local

Autres ?